

La tension entre l'emprunt et la néologie de souche française

Emmanuel Aitokhuehi (Dalhousie University)

L'emprunt dont l'aspect sociolinguistique jouit d'une pertinence contemporaine (on ne peut plus être inconscient de son ampleur) est un des phénomènes qui nous révèlent toute une gamme de comportements et de transmutations langagiers concrets. Les transformations qui en résultent se font remarquer et à l'intérieur d'une langue donnée et par rapport à d'autres langues dont la présence est nécessaire pour que l'interaction produise ce que l'on peut désigner l'emprunt. S'il existe des emprunts à des registres d'une même langue, ils ne trouvent pas de place dans la visée de cette étude. Ceci veut dire que le phénomène d'emprunt se concrétisera d'autant plus qu'il y aura, au minimum, une autre langue pour que s'effectuent les échanges dont il est possible de remarquer une prépondérance à l'intérieur d'une des langues en présence. Cette dernière remarque qui se révèle à partir des études synchroniques et diachroniques cadre avec le cas actuel du français qui emprunte plus qu'il ne prête à l'anglais.

L'emprunt, nous l'avons soulevé, exige qu'il y ait au moins deux langues en présence. Il se manifeste à plusieurs niveaux : formel ou grammatical, phonique, graphique, sémantique et syntaxique (Darbelnet '76:43); l'intensité ainsi que les caractéristiques sont aussi variables que les niveaux indiqués. Le phénomène est plus perceptible selon que les langues en contact soient apparentées (ibid.:77) comme nous en rendrons compte à l'égard des deux langues, en l'occurrence, l'anglais et le français, qui nous préoccuperont au long de notre présente étude.

À propos de la parenté entre le français et l'anglais, Rey-Debove dit que généralement l'anglais est considéré comme germanique tandis que le français est qualifié de langue romane, à cause de leur filiation (Rey-Debove '87:258). Ces deux langues ont beaucoup emprunté et elles sont toutes deux équilibrées par une double composante germanique et gréco-latine. Mais l'anglais peut être considéré comme une langue dont le lexique est foncièrement latinisé par le français et le français comme n'étant que légèrement germanisé par le haut allemand, le francique. D'ailleurs, les deux langues ont plus tard emprunté au latin et au grec pour composer leurs vocabulaires savants. Les échanges entre les deux langues donnent lieu à une situation asymétrique qui fait que le français, langue romane, emprunte

à une langue germanique (Darmesteter:252) qui est lexicalement germanique et romane. Rey-Debove trouve ces emprunts «massifs et référentiels» (Rey-Debove '87:259) parce que l'anglais fonctionne comme une langue scientifique universelle et le nombre des emprunts est susceptible de créer des sous-systèmes en langue française. L'auteur fait la distinction entre deux types d'emprunt du français à l'anglais, à savoir les emprunts germaniques et les emprunts gréco-latins ayant des effets différents en français.

Ces deux langues dites indo-européennes (Deroy:346; Leclerc:111-114) ont une longue histoire de frottement qui provient, entre autres, de ce que la France et l'Angleterre sont géographiquement limitrophes et de ce qu'elles ont toujours maintenu de multiples échanges dans les cadres économique, politique, technoscientifique, littéraire voire culturel. Une étude diachronique révélera que dans le passé c'était le français qui constituait la langue prêteuse des emprunts, surtout à l'anglais. L'emprunt linguistique est une chose fort ancienne. C'est ainsi que le latin est redevable au grec d'une partie de son vocabulaire tout comme le français qui, à diverses époques, a emprunté à l'arabe, à l'allemand, à l'italien, au provençal, à l'espagnol avant de subir presque exclusivement l'influence de l'anglais. Par exemple, si intégrés en français sont les mots suivants qu'on a de la peine à se souvenir de leur provenance, sinon nécessairement origine anglaise : *importation, prospection, inoculation, sentimental*; puis *paquebot, redingote, bol, péniche, héler*. Il faut s'arrêter pour noter qu'aucun effort d'épuration n'a réussi à déloger ces mots si parfaitement assimilés depuis longtemps (Darbelnet '76:75). Pour ce qui est de notre étude, notre intérêt portera sur ce genre d'emprunt à l'anglais dans le cadre lexical.

Quant à Trescases, le lexique constitue la partie la plus visible, la plus malléable d'une langue et de par là susceptible aux influences profondes (Trescases '82:11-12), une constatation qui est renforcée davantage par ses commentaires issus de l'étude qu'il a menée sur trois dictionnaires de la langue française en ce qui concerne l'anglicisme. À propos des échanges lexicaux entre l'anglais et le français, Trescases (ibid.:51) nous invite à regarder de près le travail comparatif qu'a fait Gebhardt sur les gallicismes et les anglicismes respectivement dans l'anglais et le français. Servons-nous d'un échantillon de son recensement. En 1800, on a dépouillé 1116 mots français en anglais; en 1850 on a relevé 1914 mots; tandis qu'en 1900, 1287 mots français ont été isolés. En ce qui concerne les mots anglais, la liste ne nous donne que 444 mots anglais en

français pendant la période de 1800. De là, nous constatons que de langue prêteuse, le français est devenu une langue emprunteuse. C'est bien au XX^e siècle que le déséquilibre qui marque le renversement de tendance s'accroît au profit de l'anglais. Pourtant, depuis le XVIII^e siècle, l'anglais dépasse l'italien, jadis langue prêteuse par excellence et source de 320 transferts vers le français au XVI^e siècle d'après Pierre Gilbert (Kocourek '82:134). Pendant la même époque, l'anglais ne donne que 14 mots. Goosse signale, par contre, qu'au XX^e siècle, 390 des 425 emprunts entrés par Gilbert dans son dictionnaire étaient des anglicismes qui relèguent au deuxième rang six italianismes (Goosse:54).

Désirat et Hordé partagent le fait que le lexique est la composante la plus instable de la langue, la plus ouverte au changement linguistique (Désirat/Hordé:159-160). Ils ajoutent, néanmoins, que cela comporte un domaine relativement stable à la frange de la grammaire : celui des mots grammaticaux constitués de séries fermées de morphèmes, comme le système des pronoms personnels ou celui des démonstratifs qui n'ont guère varié dans leurs unités depuis le XIX^e siècle. À noter aussi que le répertoire des lexèmes se compose de séries ouvertes, qu'il est fini sans être dénombrable ni fixe. Le lexique perd et gagne de nombreuses unités sur de très brèves périodes. De surcroît, les vocables conservés changent constamment d'acception ou d'aire d'emploi et les études lexicographiques mettent en lumière ce renouvellement quantitatif et qualitatif du lexique français. À titre de définition (nous attirons l'attention sur l'instabilité mise à jour par l'expression «plus ou moins» de la formulation), Désirat et Hordé (ibid.:160) nous offrent la suivante :

Le lexique est donc une masse hétérogène d'unités plus ou moins stables, plus ou moins intégrées dans l'usage commun, plus ou moins sensibles au mouvement extralinguistique.

Darmesteter disait déjà, il y a un siècle, que le lexique est «le matériel même de la langue» (Darmesteter:7). C'est pourquoi nous estimons que l'emprunt s'étudie avant tout (mais non exclusivement) avec des outils lexicologiques.

Dès que deux langues sont en contact, ce qui ne suppose pas nécessairement une proximité (ou une contiguïté territoriale) des sujets-parlants (Darbelnet '80:320; Pergnier:23), il se produit entre elles des interactions qui peuvent être décrites soit par le terme d'interférence (théorisée par Weinreich en 1953) soit par celui d'emprunt. Mackey discerne entre ces termes une dichotomie marquée par le fait que l'interférence est inconsciente, variable selon la situation, le style de

discours, le rôle social et rentre dans le domaine de la parole, alors que l'emprunt relève de la langue (Mackey:397-401); ce qui n'empêche pas la forme interférente de passer dans la langue après s'être fermement enracinée dans le système langagier. Pergnier est du même avis (Pergnier:24) et décrit les «formes interférentes» comme des anglicismes nés du contact du français avec l'anglais (ibid.:24-27).

Dans son *Languages in Contact*, Weinreich voit le sujet bilingue comme le lieu de rencontre (l'on dirait le champ de bataille des forces psychologiques, sociologiques et linguistiques) de ce phénomène d'interférence (Weinreich:1). Selon lui, le phénomène apporte des changements aux normes dans l'une ou l'autre des langues en contact. Le terme implique la reconstitution du système d'une langue fautive des influences étrangères venant de l'autre langue. L'impact sera plus intense suivant la proximité génétique des langues. En principe, il se fait remarquer dans les deux sens mais il n'est pas rare qu'il aille presque en sens unique, une tendance souvent déterminée par des forces autres que linguistiques, pour se manifester, par exemple, grâce aux raisons sociales, psychologiques, etc.; nous aurons l'occasion d'en parler ultérieurement. Les emprunts pourront se prêter à une analyse structurale si on prend comme unité de base des phonèmes et des sémantèmes qui s'opposent aux phonèmes et aux sémantèmes d'une autre langue. La grammaire, elle, fait la distinction entre deux langues non seulement à l'aide des morphèmes mais aussi par le biais des relations grammaticales comme l'ordre des mots. En russe et en anglais par exemple, le locuteur se conforme normalement à la séquence **SUJET + VERBE + OBJET**. Une aberration qui ne suit pas cet ordre sera corrigée pour que la phrase soit acceptable. Sur le plan du contenu, un champ sémantique peut être incorporé dans les sémantèmes et segmenté par eux. Par exemple, la langue russe ne fait pas la distinction entre *pied* et *jambe*, elle fait plutôt la division du même contenu entre trois sémantèmes, à savoir le pied d'un meuble, la jambe entière d'un animal et le pied (unité de mesure). Les sémantèmes sont donc définis d'une manière différente dans les langues. Cela n'empêche pas le bilingue de subir l'interférence et, pour revenir à l'ordre des mots, le sujet risque de manifester l'interférence en formulant la phrase française, par exemple, dans l'ordre suivant : **SUJET + OBJET + VERBE**. Cet ordre, admissible en russe, serait une faute en français.

Si le bilingue, qui doit en principe organiser les deux langues en contact en systèmes autonomes, réduit les sémantèmes et les phonèmes en un seul système, l'on assistera à un cas classique d'emprunt, ce qui nous

rappelle selon Weinreich (ibid.:9) que dans une situation de bilinguisme il y a deux systèmes coexistants. Cette constatation, suite à la notion saussurienne de signe linguistique, nous mène à la relativité de l'emprunt car il a rapport à une langue définie, laquelle est un système de signes arbitraires en usage à un moment donné dans une société donnée.

Mais l'emprunt ne se limite pas aux bilingues et au bilinguisme, bien que le bilingue soit censé être capable de faire usage simultané des deux langues, quel que soit son degré de maîtrise de l'une ou de l'autre. D'ailleurs, il est pratiquement impossible, sinon illusoire, que l'on dispose d'une habileté du même degré dans les deux langues (ou plusieurs) et que cela le mette à l'abri de l'emprunt (voir aussi Beardsmore pour qui le maniement des deux langues importe peu à cet égard (Beardsmore:3)). Une fois le processus d'intégration achevé, l'emprunt demeure à la disposition de tous sans être la prérogative des bilingues y compris les polyglottes. Notre propos rejoint ici les mots de Rey-Debove dans la mesure où le processus de l'emprunt arrive à son terme lorsque, malgré les transformations qu'on l'a vu subir, l'emprunt n'est plus reconnu en tant qu'élément étranger parce qu'il prend le statut d'un lexème du vocabulaire de la langue emprunteuse (Rey-Debove '73:120). Voilà comment elle avait précédemment défini l'emprunt lexical dans une perspective sémiotique (ibid.:109, repris par Humbley:52) :

On appelle emprunt lexical au sens strict le processus par lequel une langue L1, dont le lexique est fini et déterminé dans l'instant T, acquiert un mot M2 (expression et contenu) qu'elle n'avait pas, et qui appartient au lexique d'une langue L2 (également fini et déterminé dans l'instant T).

On remarque que cette définition est volontairement restrictive car elle exclut l'emprunt du contenu sans l'emprunt d'expression (l'emprunt sémantique), le cas où l'expression est transférée sans le contenu ou avec un contenu modifié.

Pour Deroy, l'assimilation d'un élément étranger s'achève et il se fond dans le patrimoine héréditaire au moment où s'arrête le pérégrinisme, et où commence le stade d'emprunt proprement dit, ayant des caractéristiques d'être parfaitement assimilé et de ne plus être discernable qu'au spécialiste (Deroy:5). Nous notons par la suite que la distinction de l'emprunt réside dans les anomalies qu'il présente par rapport au système de son nouveau milieu d'accueil. Pour Humbley, les mots d'emprunt sont les témoins même de l'histoire de la civilisation (Humbley:46), et nous

estimons que cette dernière semble, à la lumière de leur mouvement, se libérer des barrières linguistiques et nationales.

Le *Grand Robert* (1987, t. 3:929) décrit l'emprunt en tant que l'«acte par lequel une langue s'incorpore un élément étranger» aussi bien que l'élément ainsi incorporé à savoir, «emprunt phonétique, auditif; emprunt graphique, visuel; emprunt de syntaxe; emprunt de vocabulaire». Pour le *Trésor de la langue française* (1979, t. 7:939), c'est le «fait pour une langue d'incorporer une unité linguistique, en particulier, un mot d'une autre langue».

L'emprunt est donc un élément étranger introduit dans un autre système et il est défini par opposition à l'ensemble des éléments antérieurs dans la langue d'accueil. Ce facteur est dit contingentiel par Sechehaye (Deroy:2), ce qui veut dire qu'il agit sur le comportement individuel et dérange imperceptiblement mais constamment l'équilibre interne de la langue emprunteuse. Désirat et Hordé, eux, parlent de l'«intégration d'un mot d'une langue donnée ou source dans une autre langue ou cible» (Désirat/Hordé:188), ce qui constitue le processus de l'emprunt. La totalité de tels facteurs s'impègne sur le comportement des individus de sorte qu'une fois assimilé, l'emprunt n'est facilement discernable qu'aux yeux du spécialiste. L'effet sur l'individu démontre que l'emprunt déborde les limites purement linguistiques pour englober les relations multiples et incessantes qu'ont toujours entretenues tous les groupes humains du monde. Il semble qu'il n'y ait jamais eu de langue tout à fait isolée et, par conséquent, dépourvue d'emprunts.

Pour ce qui est de la question implicite de la restitution de l'emprunt, il est l'*emprunt aller-retour* (la *navette d'emprunt* ou le *remprunt*) par exemple, français-anglais-français comme *bougette* : «petit sac» -> *budget*; *tenez* : «terme du jeu de main» -> *tennis*; *pied de grue* : «image de l'arbre généalogique» -> *pedigree*; *desport* : «jeu, amusement» -> *sport* (par apocope en anglais); *goune* : «robe fourrée» -> *gown*; *record* : «souvenir» -> *record*; *challenge* : «défi» -> *challenge*; *magasin* : remonte par un intermédiaire provençal au latin ou à l'arabe *maházín*, pluriel de *mahazin* : «dépôt, bureau». L'anglais a repris le mot au français pour arriver à *magazine* : «une revue composite contenant des articles de tout genre». Le français a cédé à cette version anglaise pour désigner ce genre de revue. Tous ces mots originellement français sont passés par l'anglais pour retourner aux sources. Humbley décrit cela comme le renouvellement de formes anciennes, les mots désuets réintroduits par l'intermédiaire d'une autre langue (Humbley:64). Nina

Catach et al. remarquent également que, «par un retournement spectaculaire» (Catach:115), l'anglo-américain rend aujourd'hui au français ce que ce dernier lui avait donné jadis; on cite ces exemples : *attraction, parlement, comité, jury, nurse, toast, ticket, mess, sport, record, revue, verdict, tonnage*, etc. De même y a-t-il des emprunts qui acquièrent un nouveau sens spécial et puis réempruntés : *parconier* ou *parcenier* : «associé», devenu *parcener* en moyen anglais, a subi l'analogie de *part* et a repris la forme *partner* qui nous donne *partenaire*.

Parmi les critères d'identification de l'emprunt, citons les critères historique, phonétique, morphologique (qui permettent souvent de découvrir la source d'un emprunt ou l'intermédiaire qui l'a transmis en lui imprimant sa marque), et le critère sémantique. Dans le cas d'un mot se trouvant dans plusieurs langues qui phonétiquement peuvent avoir fourni l'emprunt, l'origine doit être attribuée à la langue qui possède un sens primitif dont les autres peuvent être dérivés. Par exemple, *bizarre* pourrait avoir été emprunté au XVI^e siècle aussi bien à l'espagnol qu'à l'italien, mais en espagnol *bizarro* désigne seulement «courageux», «mâle», alors que l'italien a les sens de «ombrageux», de «colérique», de «d'humeur incertaine», ce qui est proche du sens français. Humbley nous offre d'autres possibilités, à savoir la divergence entre les langues, la graphie, les morphèmes, la sémantique ainsi que la syntaxe surtout sur le plan syntagmatique dans l'agencement de la chaîne parlée (l'axe syntagmatique) (Humbley:53-54).

Bien que l'on ait tendance à ne voir que des emprunts de mots, il existe des emprunts de morphèmes, de phonèmes, d'accents, de sens et de tours syntaxiques (Deroy:21).

Les emprunts scientifiques consistent à emprunter au latin, au grec ancien et à d'autres langues pour constituer un vocabulaire technique. Sans sortir d'une même langue, les emprunts viennent parfois des registres comme l'argot, autrefois le jargon des malfaiteurs, aujourd'hui une forme de parler populaire; cet aspect n'entre pas dans notre visée pour le moment. Il peut y avoir des emprunts qui viennent des langues voisines, comme l'exemplifient le français et l'anglais, ainsi que des autres langues éloignées, chose intéressante dont nous citons les exemples suivants : *kangourou*, venant de l'Australie; *colibri*, de la mer des Caraïbes; *cachou*, de l'Inde; *caoutchouc*, du Pérou; *tomate*, du Mexique.

Les langues donneuses peuvent constituer l'adstrat, le substrat ou le superstrat. L'adstrat, le cas le plus fréquent, consiste en un simple contact régulier et constant entre deux langues voisines. Il arrive parfois que dans

un pays un certain idiome, un parler étranger, pénètre l'usage. S'il en résulte que la langue ancienne survive l'influence de l'autre, les éléments linguistiques empruntés constituent le superstrat. Le substrat est le terme réservé aux emprunts lorsque la langue importée prend le dessus en gardant certains vestiges de la langue antérieure. Par ailleurs, il est utile de rappeler que l'action qu'exerce une langue sur une autre donne lieu à supposer une certaine prépondérance politique, sociale ou culturelle, y compris la science et la technique, de la part de la nation dont l'idiome laisse ses empreintes dans l'autre qui reçoit les emprunts.

L'emprunt est un phénomène universel (Kocourek '82:132, d'accord avec Dauzat:54, Deroy:23). Il constitue une forme normale d'enrichissement lexical (aussi Darmesteter:252). Il signifie donc l'acte, le résultat de l'acte par un processus linguistique et, en cas de confusion, l'on emploie les expressions suivantes : mot d'emprunt, unité d'emprunt, unité lexicale ou terme d'emprunt, ce qui signifie que ces unités lexicales existent dans le système lexical des langues. L'expression *allogène* indique les éléments en provenance d'une langue prêteuse suffisamment fréquents en langue receveuse, d'où l'emprunt comme unité lexicale allogène. Ces unités allogènes ont un avantage et c'est qu'elles sont dépourvues des effets de la motivation et de la connotation des unités lexicales autochtones. On remarque aussi l'existence de l'emprunt textuel et la distinction importante entre l'emprunt et les noms néo-gréco-latins des nomenclatures scientifiques, par exemple en botanique, sans oublier les xénismes et les latinismes intégrés à la langue française sous leurs formes écrites originales, par exemple : *consensus, consortium, curriculum vitæ, cursus, forum, quantum, solarium*, etc. L'emprunt en tant qu'allogène se distingue de l'unité lexicale héritée. Il est relativement durable par opposition aux expressions étrangères éphémères dites *xénismes (pérégrinismes)*. Il est une innovation du système lexical, mais on se rend aussi compte que l'innovation qu'introduit un locuteur à un certain moment est un «accident en soi», «une dérogation individuelle» (domaine de la parole) capable de modifier «l'équilibre momentané» du système. En revanche, la langue se présente comme un organisme sans cesse changeant tout en maintenant «son équilibre interne compromis» (Deroy:2-3). Nous ne nous permettons pas à ce stade d'en faire une évaluation axiologique, réservons les points de vue relatifs jusqu'au moment opportun dans notre travail. Se trouvant à la périphérie du système lexical, l'emprunt est important mais *labile*, c'est-à-dire susceptible à des changements dans la langue emprunteuse.

La situation controversée de l'emprunt dans la langue commune pénètre également la terminologie surtout à l'égard de la créativité lexicale qui la caractérise. La description du mot d'emprunt et son mouvement dans son nouveau milieu linguistique demeurent aussi valables en terminologie. Avant de procéder au fonctionnement du terme d'emprunt face au néologisme, voyons d'abord les caractéristiques de la langue technique et scientifique afin de la différencier de la langue commune puisque «la néologie se manifeste autant, ou surtout, avec des caractères propres, dans les vocables techniques» (Goosse:avant-propos).

Selon Kocourek, la langue de spécialité, et en particulier la langue technoscientifique, constitue un des systèmes sémiotiques de spécialité distinct des autres systèmes sémiotiques, tels que les langages symboliques (Kocourek '82:31-32). Elle est un des sous-systèmes de la langue parce qu'elle possède certaines ressources en commun avec la langue usuelle tout en ayant ses propres ressources. Elle dépasse le style simple, est plus qu'un registre et plus qu'un vocabulaire ou une terminologie de spécialité. La langue technique et scientifique est un ensemble complet de ressources qui possède plusieurs styles et plusieurs registres et qui va au-delà des caractéristiques lexicales.

Cette langue est considérée comme naturelle, elle comprend des éléments brachygraphiques intégrés et l'écrit est sa manifestation privilégiée. À beaucoup d'égards, elle se situe entre la langue usuelle et les langages symboliques; les caractéristiques des langages symboliques sont souvent considérées comme des propriétés idéales de la langue de spécialité. Sa distinction réside dans le fait que, par analogie au langage symbolique et contrairement à la langue usuelle, elle est employée et comprise dans un groupe restreint de spécialistes qui s'en servent pour parvenir aux objets de leur activité spéciale.

On y remarque une diversification selon le domaine, selon l'intellectualisation (le niveau intellectuel) et selon la particularisation (le degré du détail). La langue technoscientifique vise l'idéal de l'intellectualisation qui aboutit à la précision sémantique, à la systématisation notionnelle, à la neutralité émotive et à l'économie formelle et sémantique. Elle a tendance à définir des concepts, à contrôler la polysémie et l'homonymie, à supprimer les synonymes, à simplifier et à mieux délimiter les moyens syntaxiques, à neutraliser l'affectivité, la subjectivité et les fonctions conative et esthétique *stricto sensu*, à assimiler un nombre considérable d'éléments brachygraphiques (abréviation, idéographique).

La langue de spécialité supplée la langue commune et le langage symbolique. Elle possède un lexique très étendu lui permettant de saisir le monde de la spécialité dans sa complexité et dans son intégralité plus que d'autres systèmes sémiotiques de spécialité. Cette richesse lui permet d'être l'instrument de sa propre formation, de son propre fonctionnement, de sa précision et de son évolution.

Elle peut aussi servir à construire et à interpréter d'autres systèmes sémiotiques, ce qui lui accorde une place privilégiée parmi les systèmes sémiotiques.

Pour ce qui est de ses fonctions primaires, la langue de spécialité est un instrument qui sert principalement à signifier et à communiquer le contenu spécialisé (ou le contenu des textes spécialisés) reflétant toutes les composantes essentielles de la spécialité telles que le monde de spécialité (les choses étudiées), les concepts correspondants, les connaissances accumulées, les buts visés, les méthodes employées, etc.

À propos de la formation lexicale de souche française en terminologie, la dérivation, la confixation, la composition et la lexicalisation sont les quatre types essentiels. Mais ces procédés n'excluent pas le recours à d'autres procédés terminogènes dont font partie l'emprunt, l'abréviation et l'emploi figuré. Une meilleure connaissance des emprunts est fournie dans le domaine de la terminologie par la pratique et l'évaluation des termes d'emprunt qui font qu'on est capable d'appréhender leur intégration ou leur remplacement par les néonymes. Nous en reparlerons.

En terminologie, l'emprunt contemporain signifie les acquisitions contemporaines sous forme d'emprunt particulier ou savant qui consiste à emprunter les morphèmes plutôt que les unités lexicales. En français, quant à l'emprunt contemporain, il s'agit avant tout de l'anglicisme car c'est l'anglais qui est pour le français moderne la langue prêteuse par excellence.

Darbelnet signale qu'il n'y a guère que deux façons pour une langue de s'enrichir, qui consistent ou bien à se donner des mots nouveaux par voie de création ou d'emprunt ou bien à ajouter des sens nouveaux à des mots déjà en existence (Darbelnet '63:35; aussi Désirat/Hordé:180). À propos des néologismes, les dictionnaires des néologismes fournissent des chiffres plus élevés par rapport aux dictionnaires généraux. Par exemple, comme nous renseigne Trescases (Trescases '82:11), le *Dictionnaire des mots nouveaux* (1971) de Pierre Gilbert contient 390 anglo-américanismes, soit 7% pour une période de dépouillement de 1955 à 1971, et surtout de 1966 à 1971. Son *Dictionnaire des mots contemporains* (1980), qui est la nouvelle version du précédent, fournit 375 anglo-américanismes. Trescases

remarque donc une diminution relative alors que le nombre total des néologismes augmentait de moitié d'une édition à l'autre. Il croit en tirer une conclusion qui est l'infléchissement du mouvement néologique d'emprunt à l'heure actuelle.

En français, on remarque deux types de formation lexicale. D'abord, la dérivation «constituée par l'agglutination d'éléments lexicaux en une forme unique continue, un radical d'une part, un élément adjoint ou affixé d'autre part, appelé suffixe s'il est placé devant le radical» selon Guilbert (Désirat/Hordé:162). Selon cette définition, ni les suffixes, ni les préfixes employés en tant que tels jouissent de l'autonomie lexicale. Le deuxième procédé est la composition dont les éléments agglutinés peuvent avoir une autonomie «en tant que termes lexicaux» sauf dans les cas particuliers des éléments de composition latins ou grecs. Selon Kocourek, deux ou plusieurs mots s'unissent pour donner une unité lexicale graphiquement continue, un composé (Kocourek '82:110). Il y a donc agglutination ou union par trait d'union. Tandis que les composantes du confixé sont des morphèmes liés, les parties constituantes du composé sont des morphèmes ou groupes de morphèmes libres. Il y a aussi l'emploi moins souvent de la voyelle de liaison *o* qui apparaît surtout dans les adjectifs composés, à la finale du morphème antérieur. Elle a pour fonction principale de mettre ensemble les composantes de l'adjectif composé souvent coordonnées. On remarque ce procédé surtout dans la langue de la presse (ibid.:111). Quelques exemples sont : l'union de deux pays comme *euro-américain*, *franco-marocain*, *canado-péruvien*, *belgo-luxembourgeois*, *anglo-nigérian*, *latino-américain*, etc; et dans les textes spécialisés, *logico-mathématique*, *physico-chimique* où la voyelle de liaison est au suffixe adjectival pour qu'on obtienne l'élément *ico*. C'est ainsi qu'on a *technico-scientifique*, ou *techno-scientifique*, qui remplace souvent le syntagme *technique et scientifique*.

Le contraste est moins évident dans la grammaire générative. Quant à elle, le terme de dérivation est générique dans la mesure où elle recouvre toutes les opérations par lesquelles on fait passer un morphème d'une classe grammaticale de départ à un morphème d'une classe d'arrivée, en transformant les phrases de base appropriées. Ainsi, «la verbalisation rend compte de la transformation en verbe d'un nom, d'un adjectif, de la modalisation d'un verbe et de sa transformation en un autre verbe. La nominalisation explique le passage à la classe du nom, du verbe, d'un autre nom» (Désirat/Hordé:162).

Désirat et Hordé parlent aussi de la dérivation suffixale où il est parfois difficile de distinguer entre les suffixes (éléments de la dérivation lexicale) et les flexions (terminaisons grammaticales). La marge est mince entre les formes verbales fléchies en *-ant* (participe présent et gérondif) : (*en*) *entrant*, (*en*) *arrivant* et les adjectifs dérivés avec le suffixe *-ant* : *pénétrant* ou les adjectifs empruntés : *concomitant* ou *déodorant*.

Le préfixe, antéposé au radical d'un mot construit, est un morphème lié, normalement sans autonomie sur les plans graphique, syntaxique et morphologique. Donnons comme exemple les formes savantes antéposées qui sont empruntées au latin et au grec : *supercerveau*, *télé-chanson*, *super-élite*, *superfonctionnaire*.

Le renouvellement lexical par la composition s'effectue à partir d'éléments autonomes déjà intégrés dans la langue. Mais certains grammairiens et quelques lexicographes voient en cette opération une atteinte au génie de la langue française, surtout dans l'optique de son origine latine qui se penche plutôt vers la dérivation. Ce genre de productivité est perçu comme dangereux pour l'homogénéité du lexique général, comme l'un des principaux facteurs de la dégradation de la langue nationale menacée dans sa stabilité et dans son originalité par les langues voisines et, en particulier, par l'anglais.

Les composés ne comportant que des éléments nominaux portent plus souvent atteinte aux structures syntaxiques. Par exemple, les créations du type *substantif + substantif* sans liaison conjonctive ni prépositionnelle embrouillent la relation entre les deux constituants. Une simple apposition est celle dont le second terme décrit le premier : *wagon-restaurant*, *wagon-lit*.

Si les puristes sont contre les types donnés plus haut, ils s'aigrissent davantage contre les constructions suivant l'ordre *substantif déterminant + substantif déterminé* vu comme le sommet de la dégradation de la syntaxe française sous l'influence de l'anglais. Le vocabulaire sportif nous fournit une quantité d'éléments d'emprunt qui semblent confirmer cette observation (voir *Tennis club* en français).

À propos du vocabulaire technique, Désirat et Hordé affirment qu'on note souvent que le développement au XIX^e siècle des études scientifiques a eu pour corollaire l'évolution rapide des vocabulaires technique et scientifique (Désirat/Hordé:181). Chaque technique a comme nécessité la création d'un vocabulaire spécifique. De nouveaux sens se sont ajoutés à ceux déjà en existence pour répondre aux besoins de chaque groupe professionnel. La richesse d'un vocabulaire et la multiplicité des

sens qu'acquièrent les mots sont en rapport direct avec le niveau qu'atteint la division du travail en groupes sociaux relativement isolés qui en résultent.

Le vocabulaire technique est fondamentalement un vocabulaire de dénomination. Il fournit les nomenclatures, les terminologies et il est propre à une technique donnée. Il n'y a pas l'ambiguïté qui marque le lexique général, qui est souvent polysémique. En principe, dans le vocabulaire technique, le mot est monoréférentiel, il ne désigne qu'une chose, est employé dans un milieu homogène où l'ensemble des locuteurs possède une expérience commune.

Le procédé qui emploie des éléments grecs ou latins pour la formation ou la création lexicale permet de distinguer nettement l'activité nouvelle et les domaines avec lesquels on risquerait de les confondre. On crée un terme pour authentifier une théorie ou une fabrication nouvelle et cela donne la propriété de la découverte. Faisant partie intégrante de la néologie sémantique, les caractéristiques qui marquent les transformations sémantiques dans un domaine à partir des éléments étrangers permettent l'invention de nouveaux termes correspondants.

L'effet de l'anglo-américanisme, selon Trescases, porte essentiellement sur le lexique (Trescases '82:42). L'influence et la convergence entre les systèmes gréco-latins et l'anglo-américanisme produisent une dynamique de formation des mots indigènes. La parenté des deux systèmes contribue à l'accroissement de la polysémie introduite par divers types de calques, phénomène du reste inhérent à l'évolution du lexique français et dont on ne peut pas feindre l'ignorance dans le cadre de la néologie contemporaine. Mais on se demande souvent s'il ne faut pas restreindre les vocables spécialisés du lexique commun et, en revanche, s'il y a nécessité de défense contre l'invasion de la langue spécialisée.

Darmesteter parle aussi de la formation française (Darmesteter:41-82). Pour lui, il y a dérivation impropre selon qu'elle recourt ou non à des suffixes, et la dérivation propre dont les suffixes appartiennent soit à la langue savante soit à la langue populaire. La double formation latine et grecque, dit-il, contribue d'énormes ressources qui permettent l'enrichissement du français.

La formation terminologique en français comprend la dérivation impropre, régressive et propre. L'impropre est le cas où deux mots de forme semblable et de la même origine appartiennent à deux classes différentes, par exemple *objectif* qui peut être soit un nom soit un adjectif. C'est l'hypostase, conversion sans recours à des suffixes, selon Darmesteter. La dérivation régressive est aussi sans suffixes et indique la

réduction à la racine ou formation régressive, par exemple *ajouter* > *ajout*, *météorologie* > *météorologue*. S'il s'agit du verbe source donnant un nom cible, on la décrit comme la formation postverbale.

La dérivation propre ou affixation emploie des affixes. L'affixe est «un type de morphèmes liés (non libérables, sans autonomie individuelle) du plan lexical» (Kocourek '82:89). La confixation est la formation savante qui se sert des racines grecques et latines. Elle comprend deux ou plusieurs morphèmes qui s'unissent pour donner un mot confixé tandis que la composition utilise deux ou plusieurs mots qui sont juxtaposés pour donner une unité graphiquement continue par exemple le *carter-moteur*, le *lave-vitre*. Le terme générique de «formant» est employé, comme chez Kocourek, pour désigner les affixes et segments postérieurs et antérieurs. Les principes de suffixation analogique contrôlée ont exercé une influence internationale profonde sur la nomenclature chimique et sur la terminologie en général.

Il existe également des mots à dérivation multiple ayant plusieurs affixes comme *cycle* qui donne *cyclique*; *cycliser* qui donne *cyclisation* et *décycliser* donnant *décyclisation*. De même que *gaz* qui donne *gazer*, *gazage*, *gazeur*, *dégazer*, *dégazeur*. La dérivation parasynthétique ou dérivation par affixe discontinu est l'addition simultanée d'un préfixe et d'un suffixe comme dans *vital* > *dé.vital.iser*; *pierre* > *em.pierr.er* où ni *dévital* ni *vitaliser* ne sont attestés selon Dubois et al. (Dubois:356; Kocourek '82:92); de même *empierre* n'est-il pas attesté alors que *pierrer* (polir à la pierre) n'est pas la source de *empierrer* (Kocourek '82:92).

Kocourek consacre quelques lignes aux rapports synchroniques entre les paires de mots morphologiquement liés (ibid.:92-94). On remarque que ces dérivations dites propres se servent copieusement des suffixes gréco-latins. Dans son «choix de formants» (ibid.:94-107), il dresse une liste impressionnante des affixes qui se regroupent en quatre catégories : 1) les désinences devenues suffixes par dérivation impropre, comme *-ant* et *-é*; 2) les affixes élargis parfois par d'autres morphèmes, par exemple *-al.e.s* dans *oléales*; 3) les confixes (ou des racines savantes antérieures comme *logo-* ou postérieures comme *-logue* parfois avec un suffixe soudé, par exemple, *-log.ie* dans *zoologie*); et 4) des particules antérieures se situant entre l'affixation et la composition, bien que traditionnellement classées parmi les préfixes, par exemple *après*, *avant*, *arrière*, *contre*, *demi*, *entre*, *hors*, etc.

Les confixés sont limités au fonds morphématique des langues classiques du grec et du latin. Les confixes antérieurs, nous l'avons noté,

se terminent en une voyelle qui effectue la liaison avec la consonne initiale du confixe postérieur, mais s'élide devant une voyelle. Cette prépondérance des racines de souche gréco-latine attirait l'attention de Darmesteter, de sorte qu'il craignait les conséquences du conflit entre l'universalité gréco-latine de la science et l'individualité du français (Darmesteter:273-275).

Les racines des langues classiques ont laissé des empreintes indélébiles sur le fonds technoscientifique du lexique de la langue française et d'autres langues qui disposent d'une terminologie moderne développée : « Ces racines ont contribué à l'unification internationale des systèmes terminologiques de diverses langues » (Kocourek '82:109).

Pour combattre la confixation excessive et la pénétration abusive des éléments confixés dans la langue française, un certain nombre de démarches sont mises en place. D'abord, les expressions du vocabulaire usuel sont terminologisées comme on remarque en mathématiques : *égal*, *racine*, *carré*, *élever au cube*, *division*, etc. Puis la concurrence de l'essor de la composition, la lexicalisation en technique, par exemple *navire-citerne*. Les grécophobes, eux, déterminent les limites du philhellénisme ou de la grécomanie et surveillent les hellénismes et les xénismes de tout genre. Mais malgré ces efforts, la confixation reste toujours un schéma très puissant et productif de la formation terminologique.

Un aspect saillant qui ne doit pas nous échapper est que la confixation emploie les éléments non usuels, d'origine grecque et latine. À noter cependant que, malgré le caractère étranger de ces éléments, le résultat de ce mode de formation donne des mots du français technoscientifique et parfois de la langue usuelle et non d'une langue étrangère. Nous tenons ce point de vue en ce sens que la langue française a déjà fait siens ces éléments qui se joignent aux éléments indigènes de la langue. Ils sont entrés et se sont définitivement intégrés dans la langue française depuis longtemps. Mais ceci n'empêche pas qu'on ressente l'origine de ces éléments, un fait qui nous fait penser nécessairement à l'emprunt et qui nous rappelle comment les termes d'emprunt, au fil du temps, peuvent être acceptés une fois qu'ils remplissent un besoin légitime et linguistique, comme celui de la productivité, dans la langue qui les accueille. Kocourek note que « le désavantage potentiel de la confixation est le caractère étranger des formants et de leur jonction » (ibid.:113).

Si on ne peut pas faire confiance à la motivation d'un composé terminologique, l'existence de l'emprunt et du calque peut embrouiller davantage la motivation comme dans *chou-fleur*, d'après l'italien *cavolo fiore* et *machine-outil* influencé par l'anglais *machine tool*. Il y a aussi la

néologie dans les expressions calquées sur les termes étrangers, mais les modes fondamentaux de formation des mots terminogènes sont la dérivation propre (mot + affixe), la confixation (confixe + confixe) et la composition (mot + mot). On se demande parfois dans certains cas s'il n'est pas impossible de distinguer ce qui est propre au français, en matière de formation, de ce qui est emprunté.

Pichon parle de la variété des procédés d'enrichissement du vocabulaire d'un idiome (Pichon:209-210). La générescence désigne le vocable nouveau sans générateur. Elle comporte deux modalités, à savoir l'emprunt comme dans *bifteck*, de l'anglais *beefsteak*; puis la création originale dont le vocable est formé en vertu de la valeur attribuée aux phonèmes mêmes qui le composent comme dans *pouf*, qui désigne «un gros tabouret rond», «rembourré». La déformation vise le vocable qui procède des vocables antérieurs mais par des transformations sans fondement grammatical ni système de filiation lexicale définie. Elle comporte l'amputation simple (apocope, aphérèse); la mutilation substitutive; la déformation expressive; le redoublement hypocoristique; la siglaison et le croisement. La lexicalisation a affaire au vocable formé grâce aux possibilités grammaticales de la langue. Elle comporte l'afflux (l'équivalent grammatical fixé) et la soudure (l'agglutination d'une suite grammaticalement ordonnée en un vocable unique, autrement dit, le syntagme lexical). La dérivation porte sur le vocable qui procède des vocables antérieurement existants, mais par des procédés de filiation lexicale définis. Elle comporte la suffixation, la préfixation, l'encadrement ou parasyntèse (l'addition simultanée d'un préfixe et d'un suffixe), la troncation et la composition.

En gros, Pichon condamne le préjugé anti-néologique qui implique l'impuissance à faire de nouveaux vocables, donc la pauvreté et l'infériorité du français face aux autres langues. Il fait allusion à la tendance actuelle qui privilégie la formation par les procédés français. Il nous dit alors que s'il y a rejet de l'emprunt, les procédés de francisation naturalisent le terme étranger dans son nouveau milieu (ibid.:325). On remarque alors une complémentarité car l'emprunt comble une lacune et n'est pas privé, le cas échéant, de la transformation aux niveaux phonique, graphique, morphologique et sémantique qui constituent les voies de son intégration.

Pour Ullmann, à propos de l'enrichissement lexical, les ressources créatrices du vocabulaire se présentent sous trois catégories : les créations arbitraires, l'utilisation du matériel autochtone et les emprunts (Ullmann:312). La façon la plus simple, dit-il (ibid.:314), de combler une

lacune est d'emprunter un mot à une langue par trois voies : transplanter le mot de toutes pièces, traduire des termes étrangers et imiter leur signification (calque sémantique). Si nous prétendons que le lexique constitue la partie la plus dynamique, le matériel même de la langue, nous n'aurons pas la moindre difficulté à accepter qu'il est visé le plus par les procédés de formation au moyen desquels la langue crée des mots nouveaux, renouvelle son vocabulaire, trouve des ressources pour exprimer les idées nouvelles et les faits nouveaux.

La langue, étant vivante, se développe en changeant de prononciation et de formes grammaticales et modifie, ne serait-ce que lentement et moins visiblement, sa syntaxe. C'est pourquoi son lexique doit subir d'incessantes transformations correspondant aux mutations causées par des forces tant internes qu'externes.

L'historique que fait Darmesteter à propos de l'attitude envers la création des mots nouveaux est intéressante (Darmesteter:9-23). De Ronsard, qui proposait «entre autres nouveautés, d'enrichir, d'illustrer la langue française, non pas en l'inondant de grec et de latin mais tout en réagissant contre les tendances des rhétoriciens et latineurs», préférant ainsi les termes français et la formation française par voie de la dérivation et de la composition; des Précieuses, qui cherchaient à épurer la langue, jusqu'à Fénelon, qui déplorait la pauvreté de la langue française et à Desfontaines, qui a fait paraître son *Dictionnaire néologique*, où sont ironiquement proposés les mots nouveaux et les métaphores créées par les écrivains du commencement du XVIII^e siècle : on dégage des attitudes bien variées à l'égard de la néologie. Tandis que certains s'opposaient à la création des mots nouveaux, d'autres comme Jean-Jacques Rousseau préféraient la création néologique même avec des éléments étrangers, pourvu qu'ils soient compris.

De nos jours, le néologisme provoque des réactions énergiques. Face à l'explosion dans les domaines politique, industriel, social, scientifique et technologique, avec un nombre infini d'articles ou d'objets en circulation, sans cesse renouvelés et internationalisés, les barrières anciennes commencent à s'effondrer.

Les néologismes peuvent se répartir en deux catégories, selon qu'ils désignent des faits nouveaux (objets ou idées) ou qu'ils désignent autrement des faits anciens. Selon Darmesteter (ibid.:32), la première catégorie est légitime et nécessaire car les faits nouveaux demandent des noms nouveaux, comme *porte-monnaie*, *photographie*, *tramway*, *socialisme*. Ces mots créés par des Français sont formés d'éléments français, grecs ou latins ou

reçus des étrangers. Quand l'objet est étranger, le nom l'est aussi et il vient s'acclimater avec l'objet. Si le besoin est légitime, l'objet et son nom se gravent dans la mémoire et il faut alors un minimum d'effort intellectuel pour que le néologisme soit courant.

Si nous adhérons à la conviction de Darmesteter (ibid.:34) sur le fait que le langage est une formation naturelle et non une construction rationnelle et logique, c'est parce que nous acceptons que les hommes communiquent en se conformant d'instinct à un système de signes naturels qui se modifient sans cesse, dans le temps et dans l'espace sous les lois psychologiques et physiologiques. Dès que la majorité se comprennent, un système s'érige. Voilà pourquoi les mêmes erreurs de logique, les anomalies morphologiques, phonologiques, sémantiques et, dans un moindre degré, syntaxiques changent de statut jusqu'à constituer les formes acceptables de la langue et des processus de raisonnement. C'est surtout au niveau du lexique que les transformations qui aboutissent au néologisme se dégagent, tout comme le phénomène d'emprunt. La langue est donc soumise à des forces contraires - celle qui innove et celle qui conserve, et il paraît que la première remporte sur la deuxième. L'emprunt est un élément important dans cette activité de productivité lexicale.

Le néologisme peut s'étudier de deux façons : à travers ses causes et dans ses procédés de formation. Tandis que le premier cas intéresse l'historien et le psychologue, le deuxième vise la question d'enrichissement et de renouvellement du matériel de la langue qui s'effectue par la formation française, la formation latine et grecque, et par des emprunts faits aux langues étrangères. Le français, sorti du latin populaire, possède en lui-même les procédés de formation par dérivation ou par composition qui s'exercent sur les radicaux français. Puis, une autre formation qui consiste à emprunter des mots au latin et au grec, par exemple *administration*, *léviste*, *géographie*. Cette formation dite savante par opposition à la formation populaire, n'est plus censée utiliser les éléments d'emprunt car le français s'est approprié ces mêmes éléments au fil du temps et ils jouissent maintenant du statut indigène. Mais n'empêche qu'ils ont été à un moment donné des emprunts qui ont provoqué d'énormes controverses et des débats vifs. On n'a qu'à feuilleter les dictionnaires des néologismes pour voir des mots savants et d'autres mots qui ont l'air d'être parfaitement indigènes mais dont l'étymologie nous fournit des éclaircissements sur leur origine. Le latin et le grec sont entrés dans les langues à cause de leurs ressources productives, surtout dans les sciences et dans la technologie.

La création lexicale basée sur des éléments étrangers n'est généralement pas perçue comme un emprunt (Humbley:63). Par exemple, dans la création partielle suivant le modèle étranger et où le fait de l'emprunt est en principe évident et dans les créations totales qui divergent du modèle, il est souvent difficile de prouver qu'il s'agit d'un emprunt et non d'une création lexicale spontanée. Les emprunts dont nous avons parlé dans les pages précédentes témoignent du renouvellement des formes anciennes et des mots désuets réintroduits par l'intermédiaire d'une autre langue. Dans ce cas on est, sauf si on est spécialiste avisé, tenté d'exclure l'hypothèse d'emprunt qui provient de l'influence de la langue étrangère qui leur donne une nouvelle motivation.

Pour Trescases, il existe en français le néologisme savant et le néologisme d'emprunt à l'anglo-américain surtout dans la mesure où cette langue est dominante à l'échelle internationale dans les vocabulaires technoscientifiques (Trescases '82:23). Reprenant les mots de Guerlin de Guer qu'ils mettent en exergue, Catach et al. affirment que «le néologisme s'impose à l'oreille, à l'œil, aux organes phoniques avec une telle autorité impérieuse, obsédante et soudaine que nul n'y résiste ou ne songe à réagir» (Catach:111). Nous avons du mal à accepter dans sa totalité cette remarque à la lumière de la subtilité de l'hypothèse d'emprunt dans certains néologismes, une constatation attribuée à Humbley à la page précédente. D'ailleurs, à propos de l'irrésistibilité du néologisme, cela diffère considérablement de la situation actuelle où l'on constate des attitudes différentes envers des emprunts qui peuvent passer pour néologismes. Cependant, la majorité des linguistes ont toujours été objectifs dans leur évaluation, préférant que la langue suive son évolution aussi indépendamment que possible.

Insistant sur le fait que le français poursuit sa latinisation et son hellénisation par l'action de l'anglais et non par celle d'une langue romane, Rey-Debove dit que contrairement à l'anglais, traditionnellement en français, «la néologie n'est pas libre et le mot mal formé provoque chez les gens cultivés le même effet qu'une phrase incorrecte» (Rey-Debove '87:262). Elle signale certains emprunts dans cette catégorie marquée par une reconstitution morphématique empruntée. Parmi ses exemples, nous avons *électrocution* pour *électro(exé)cutio* qui exhibe le faux morphème *-cut-*. Elle décrit comme «morphologie sauvage» (ibid.:263) le fait de se servir de ce modèle pour la néologie française. Voici quelques-uns de ses exemples : *chocomousse* de *chocolat* et *mousse*; *progiciel* de *pro(gramme)* et *(lo)giciel*; *qualiticien* de *qualit(é)* et *(techn)icien*.

Pour ces éléments, Jean Tournier (*ibid.*) donne le nom de «fractomorphèmes». Rey-Debove postule que, si les emprunts anglais accélèrent des tendances latentes en français, il n'en est pas moins vrai qu'ils détruisent la compétence morphologique du locuteur français. Cette compétence est nécessaire pour parvenir à une maîtrise du lexique et au décodage des mots inconnus. En résumé, elle dit que les anglicismes gréco-latins embrouillent les graphies des morphèmes et les règles de formation. Pour ce qui est de la création au moyen des ressources d'emprunt, on décèle que la position de Rey-Debove est que ce sont les emprunts germaniques à l'anglais gréco-latin qui perturbent le français à cause de la communauté des morphèmes. La lexicogénétique anglaise déstabilise la morphologie lexicale et la compétence morphologique nécessaires pour la morphosémantique française. C'est ainsi que la transparence du lexique français devient empêchée (*ibid.*:264).

Qu'est-ce donc qu'un néologisme? Selon Matoré, c'est «l'acception nouvelle introduite dans le vocabulaire d'une langue à une époque déterminée» (Matoré:87). Cela peut se manifester par un mot nouveau ou bien créé *ex nihilo* ou bien d'une onomatopée (par exemple le *tic-tac*). Il peut être créé d'un nom de personne (*bottin*) et, comme dans la grande majorité des cas, tiré du fonds national par suffixation, par préfixation, bref par des procédés de formation indigène ou emprunté à une langue vivante ou morte. Le néologisme peut également se manifester par un mot déjà employé qui se revêt d'un sens nouveau, et par un changement de catégorie grammaticale, par exemple *idéal* adjectif mais aussi couramment substantif.

À propos des anglicismes et de l'emprunt terminologique, Lerat dit que les dictionnaires d'anglicismes ne donnent qu'une idée approximative des emprunts à l'anglais parce que certains mots d'origine lointaine latine ou grecque ont l'air si français que même les datations ne servent que l'érudition, et il donne comme exemples *absentéisme*, *agnostique* (Lerat:71). Beaucoup d'entre eux se sont depuis longtemps intégrés : *boxeur*, *barman*, *boy-scout*, etc. Puis, les dictionnaires s'occupent de la langue commune au détriment de l'emprunt terminologique. L'emprunt terminologique (*ibid.*:72) ne se distingue ni par sa morpho-syntaxe ni par sa fréquence mais par son appartenance à un corps de connaissance particulier, donc à une sémantique spécifique. Mais l'aspect politique est important car la terminologie, en tant que norme, intéresse l'État.

Si l'emprunt ne paraît pas acceptable, la francisation s'effectue par le décalquage. En terminologie, si le problème n'est pas résolu par calquage, on rejette complètement l'influence formelle de l'emprunt et on essaie de le

remplacer par une autre unité lexicale. À ce moment-là, on a recours à un des nombreux types de formation lexicale pour créer une nouvelle unité (un néologisme, un terme nouveau ou néonyme). Un grand nombre d'anglicismes terminologiques sont déjà remplacés par cette démarche; le *Dictionnaire des néologismes officiels* du Commissariat Général de la langue française nous fournit plusieurs exemples. Voyons ces exemples donnés par Kocourek : *accostage* ou *amarrage* (docking), *aéroglesseur* (hovercraft), *bouteur* (bulldozer), *ergol* (propellant), *éruption* (blow-out), *cadreur* (cameraman), *plan serré* (close-up), *transbordeur* (ferry-boat), *dénébulation* (dispersal), *pétrolier* (tanker), *retombées* (fall-out), *savoir-faire* (know-how), *visualiser* (to display) (Kocourek '82:137). Mais il arrive que les néonymes qui sont censés remplacer les emprunts ont une aire restreinte. C'est ainsi que, selon Monléon et Péchon, dans la terminologie du forage du pétrole, «de nombreux mots français disponibles n'entrent toujours pas dans l'expression courante» (ibid.).

Étant donné que l'abréviation constitue aussi un mode de formation, la siglaison qui abrège les syntagmes et non les mots isolés nous intéresse. Les sigles qui en résultent sont des unités lexicales brachygraphiques. Les sigles sont souvent perçus comme ayant un caractère étranger, peu organique. Kocourek expose le cas de la néonymie siglique compliquée dans la mesure où on a emprunté le sigle anglais *BOP* (Blow-out Preventer), puis on a construit un syntagme allogène sans exiger la substitution du sigle : *bloc de l'obturation du puits* ou *bloc obturateur de puits*. Normalement, pour contourner l'emprunt du sigle et l'hétéronymie siglique interlinguistique, on a recours aux types irréguliers et moins commodes de siglaison internationale, tels que *Terma* (Association internationale de terminologie/International Association of Terminology). Mais s'il y a homonymie interlinguistique (ibid.:141), le sens des mêmes lettres dans les deux langues n'est pas le même, comme *ADAC* signifiant «avion à décollage et atterrissage courts»; alors qu'en allemand *ADAC* est *Allgemeiner Deutscher Automobil-Club*. De tels équivalents sont le produit des procédés laborieux de la traduction spécialisée.

Les métaphores lexicales peuvent être parallèles en plusieurs langues sans qu'elles aient forcément des sens identiques. Mais un accord métaphorique peut provenir du fait que le terme métaphorique dans une langue n'est qu'un calque d'un terme métaphorique dans une autre langue, par exemple *navette spatiale* et *space shuttle*. On remarque donc que le terme d'emprunt, qui est d'ailleurs un néologisme au moment de son emprunt, n'est pas loin du néonyme. Kocourek nous résume ce segment en

disant que «le décalquage des termes étrangers métaphoriques a un attrait international incontestable» (ibid.:148). Puisque la motivation, qui s'oppose à l'arbitraire, se présente dans la formation des néonymes, dans ce cas particulier notre intérêt porte sur la motivation par emprunt.

La néologie de souche française, tout comme l'emprunt à l'anglais, est caractérisée par le conflit entre l'homogénéité des langues et la tendance à l'internationalisation et l'uniformisation des terminologies. C'est presque impossible de ne pas se rendre compte de l'envahissement de l'anglais technoscientifique lorsqu'on parle du français technoscientifique. En linguistique, on reconnaît que la néologie fournit d'inépuisables ressources de création lexicale. On remarque de telles opinions de la part de Laurent, de Gabriel de Broglie qui préconise la «diversité, l'échange et l'enthousiasme plutôt que la coercition» (ibid.:157). Christiane Marcellesi nous informe que, dans le langage des techniciens de l'informatique, il y a le souci de maintenir un certain purisme en gardant les racines traditionnelles savantes (Marcellesi:63).

Trescases note la difficulté qu'il y a à cerner la notion d'emprunt, et que la retombée immédiate devrait être une normalisation de l'information étymologique en ce qui concerne les emprunts à l'anglais et le manque de cohérence des dictionnaires d'usage dans la manière dont l'étymologie est indiquée (Trescases '83:86). En gros, il semble signaler une diminution dans le processus d'anglicisation qui, nous semble-t-il, est due à l'activité néologique qui cherche à créer des mots à partir des ressources autochtones. Agron parle plutôt du défaitisme et du fait que l'emprunt rend restreints les sens des mots français (Agron:31-32). Pour Blanchard, c'est la paresse qui est «mère du franglais» (Blanchard:37) tandis que Chevry dit qu'il s'agit «aujourd'hui de dompter, de canaliser un véritable torrent d'anglicismes, d'établir des barrages [...] notre langue perd son harmonie, elle devient grumeleuse» (Chevry:38). Declercq pense que la réaction surtout négative est tardive car les mauvaises habitudes ont été prises (Declercq:33-36). Pourtant, il songe à avoir un langage correct à l'exclusion des traductions défectueuses et s'il y a besoin, l'adoption judicieuse de quelques termes anglais. Sournia n'est pas aussi modéré que Declercq en ce sens qu'il tient que l'anglicisme est nuisible et «doit être remplacé chaque fois que c'est possible par un équivalent français facile à comprendre et à prononcer et d'où il est aisé de tirer des dérivés» (Sournia:23).

L'emprunt et la néologie doivent l'un et l'autre répondre aux besoins de la stabilité d'usage dont les indices peuvent être la fréquence, la répartition ou, plutôt, la récurrence. Puis, il faut qu'ils répondent à la

biunivocité qui signifie l'univocité et la dénomination unique. Il faut également maintenir, au sens strict, la systémicité du terme employé en langue spécialisée.

La normalisation terminologique qui présente le dirigisme ou l'interventionnisme, donc la politique, est source des discussions acharnées qui se résument, selon ses convictions, en enthousiasme et en scepticisme.

L'emprunt est quelquefois le résultat d'un ou plusieurs procédés de formation tout comme le néologisme, et ils contribuent tous les deux à l'enrichissement de la langue. La langue se sert des mots nouveaux devant les réalités nouvelles. C'est pourquoi elle se recrée, et c'est pour la même raison qu'il faut explorer et exploiter toute ressource disponible. La néologie puise dans d'autres langues étrangères pour constituer ses modes de formation. Il ne devrait pas y avoir de conflit entre l'emprunt et la néologie car la francisation est un effort souvent efficace pour naturaliser le terme d'emprunt. Le français peut emprunter un mot anglais monosémique, surtout si le mot est un néologisme. Le néologisme peut être soit un néologisme de forme, soit un néologisme de sens comme dans les exemples de *nylon* et de *laser*; soit une association nouvelle d'éléments lexicaux préexistants comme *sit-in*. Nous soulèverons encore ce rapport entre emprunt et néologie par le biais d'autres exemples.

L'opposition que l'on remarque à propos de l'origine des termes porte sur deux ressources : les ressources appartenant à la langue usuelle et les ressources spéciales empruntées ou nouvelles. Cette opposition apparaît dans la langue usuelle comme dans la langue terminologique. Dans les ressources spéciales, il s'agit surtout de mots ou de morphèmes empruntés tels que des anglicismes ou des confixes gréco-latins de la terminologie médicale. Des gens qui exigent la formation à partir des ressources indigènes parlent de la facilité d'emploi et de mémorisation de ces termes et de leur intégration aisée à la langue tout entière. Les partisans de la terminologie spéciale soulignent l'absence dans ces termes d'interférences de la langue usuelle. Ils insistent aussi sur la nécessité de désigner un sens spécial par une forme spéciale, et que la facilité des termes ayant une forme usuelle est fictive. On invoque là l'argument que le sens d'un terme n'est jamais usuel, ni celui de l'usage usuel.

Les deux principes de formation sont efficaces l'un et l'autre et ils peuvent se compléter de façon naturelle au sein d'une même langue ou d'une même terminologie. Kocourek exprime l'opinion que le recours aux ressources de la langue usuelle semble toutefois devenir plus fréquent (Kocourek '82:203). Cette observation reflète l'impact du dirigisme

constitutionnel qui rejoint la position des puristes aux niveaux nationaliste et politique. Cette collaboration emploie, comme outil d'épuration, la normalisation de la langue française commune comme terminologique ostensiblement dans le dessein de sauvegarder le génie de la langue. Les attitudes favorables et défavorables font que le goût de la diversité est tempéré par l'harmonisation et par l'autorégulation. Elles assurent que l'hyperspécialisation des scientifiques est équilibrée par les objets des littéraires, et que l'ivresse de la néonymie est parée par les contraintes imposées par l'exigence de la systématisation et par l'idéal de la simplicité. Ces positions polaires assurent aussi que l'ouverture à l'égard des éléments empruntés est modérée par la force et par l'attrait des ressources de la langue usuelle.

Il n'y a aucun doute que les deux sont incontestablement enrichissants. En principe, l'évolution de la langue marquée par des transmutations telles que nous avons observées dans cette étude ne répond pas à la législation rigide qui entre en conflit avec le dynamisme de la langue.

La grande énigme des langues, c'est leur nombre et leur diversité, leur origine et leur avenir (Kocourek '88:542). La monogénèse vise la différenciation à partir d'une seule langue mère. L'autre bout extrême de la pensée linguistique suggère qu'il y aura réduction du nombre des langues et convergence vers une langue commune unique. On se demande alors s'il y aura préservation de la diversité actuelle car des milliers de langues existent toujours aujourd'hui. C'est cette diversité qui appelle la comparaison des langues qui nous fournira les divergences et les convergences et par la suite ce qui est propre à chacune.

Le monde, notre monde, se rétrécit en se transformant sans cesse en un village planétaire. La distance, les barrières, qu'elles soient linguistiques, psychologiques ou socio-politiques, s'effritent et elles s'effondreront continuellement jusqu'à l'universalisation de l'humanité au sens riche et plein du mot. Les langues ainsi en contact, la comparaison devient inéluctable. L'évolution de la comparaison linguistique commencée depuis Macrobius qui mettait en relief les différences et les concordances du verbe grec et du verbe latin nous instruit sur l'impossibilité de voir les langues comme étant mutuellement exclusives.

C'est dans cette optique que Kocourek (ibid.:542-549) nous trace l'évolution de la comparaison linguistique jusqu'à l'approche intégrale qui vise à harmoniser plutôt qu'à borner l'horizon linguistique. Darbelnet souligne aussi l'importance de la linguistique différentielle dans la mesure

où elle permettra une meilleure compréhension de la dynamique des langues pour rendre moins encombrant et plus exact le travail des traducteurs (Darbelnet '71:20).

L'unification internationale des systèmes terminologiques est salutaire à beaucoup d'égards. Elle permet des coopérations interlinguales sur le plan de l'exploration et de l'exploitation des possibilités scientifiques et technologiques qui sont en principe de caractère universel. S'il y a emprunt en langue commune, la terminologie, vu son aire étendue, en a inévitablement besoin face à l'internationalisation des domaines qu'elle comprend. Ainsi, des néologismes peuvent être empruntés aux langues étrangères sans que leur caractère étranger entrave leur intégration dans la terminologie emprunteuse. Voici que le confixé *baromètre*, originairement d'outre-Manche, est domicilié en France et que *microbe*, néologisme français de Sédillot (Kocourek '82:109), est accepté volontiers en Angleterre. Notre conviction à nous rejoint l'appel à la tolérance car il n'existe aucun doute à l'égard de la flexibilité et du dynamisme de la langue.

Au Nigéria, dans une société irrémédiablement hétérogène, l'anglais langue officielle influe sur les langues maternelles. Le multilinguisme est marqué par 250 langues environ (Leclerc:28; Mackey:49). Les linguistes nigériens, selon leur formation américaine ou européenne, parlent souvent des dialectes (dans le sens de Leclerc:30) et estiment qu'il y a plus de 500 langues maternelles. Malgré l'étude des langues majoritaires (le haoussa, le yorouba et l'ibo), toutes ces langues maternelles emploient les éléments néologiques anglais (souvent naturalisés) pour nommer les réalités modernes; phénomène sociolinguistique remontant à l'époque coloniale. Voici quelques exemples dans notre langue maternelle, l'éсан :

français	anglais	éсан
voiture	motor-car	imoto
école	school	isiku(lu)
avion	aeroplane	arop(i)le
électricité	electricity	eletrik(i)
table	table	itebu(lu)
radio	radio	iredio
télévision	television	(i)televishon

Voir aussi ces cas exceptionnels :

cuillère
banane

spoon
banana

ikuiye
jemeka

Puisque notre contexte colonial britannique exclut tout contact avec le français, on se demande comment il arrive que *ikuiye* porte les traces de cette langue. De même, *jemeka* qui renvoie à l'emprunt toponymique de la Jamaïque. Il existe certainement des raisons mais elles sont à creuser.

Point n'est besoin de rappeler la flexibilité et le dynamisme de la langue. Il faut le juste milieu, «l'entente cordiale» (Sauvageot:155) dont parle Sauvageot et non l'emprunt excessif ni le purisme stérile en ce qui concerne les débats relatifs à l'emprunt et au néologisme, surtout à propos de la composante d'emprunt. Il faut se rappeler ces mots de Rey mis en relief par Boulanger : «toute langue est capable de tout nommer» (Boulanger:326) et ce, nous estimons, en créant et en empruntant.

La tension entre ces deux processus linguistiques et pragmatiques provient de la concurrence de l'emprunt et du néonyme qui est censé remplacer celui-là. En effet, l'emprunt remplace difficilement son équivalent autochtone (c'est l'un des facteurs capables d'empêcher l'intégration du terme d'emprunt), alors nous sommes persuadé que l'emprunt et la néologie se complètent et que la langue peut s'enrichir en profitant des ressources de la créativité lexicale qu'ils offrent.

BIBLIOGRAPHIE

- Agron, Pierre. 1967. «Inconvénients de l'emploi des termes anglo-saxons dans les langages techniques». *Défense de la langue française* 36:31-34.
- Beardsmore, Baetens Hugo. 1982. *Bilingualism: Basic Principles*. Clevedon: Tieto Ltd.
- Blanchard, André. 1967. «La paresse, mère du franglais». *Défense de la langue française* 40:37-38.
- Boulanger, Jean-Claude. 1987. «Le miroir aux alouettes en intelligence artificielle». *Meta*, vol. 32, n° 3:326-331.
- Catach, Nina et al. 1971. *Orthographe et lexicographie*, t. 1. Paris: C.N.R.S.
- Chevry, G. -C. 1967. «Le langage des techniques». *Défense de la langue française* 40:38-39.
- Darbelnet, Jean. 1963. *Regards sur le français actuel*. Montréal: Beauchemin.

- . 1971. «Linguistique différentielle et traduction». *Meta*, vol. 16, n° 1-2:17-24.
- . 1976. *Le français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- . 1980. «Bilinguisme et traduction». *Le français moderne* 48, n° 4:319-326.
- Darmesteter, Arsène. 1972 (1877). *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*. Genève: Slatkine.
- Declercq, Général. 1967. «Le français militaire». *Défense de la langue française* 40:33-36.
- Désirat, Claude et Tristan Hordé. 1976. *La langue française au XX^e siècle*. Paris: Bordas.
- Deroy, Louis. 1980 (1956). *L'emprunt linguistique*. Paris: Les Belles Lettres.
- Dictionnaire des néologismes officiels*. 1989. Paris: Commissariat Général de la langue française.
- Dubois, Jean et al. 1973. *Dictionnaire du français contemporain*. Paris: Larousse.
- Gilbert, Pierre. 1971. *Dictionnaire des mots nouveaux*. Paris: Hachette-Tchou.
- . 1980. *Dictionnaire des mots contemporains*. Paris: Le Robert.
- Goosse, André. 1975. *La néologie française d'aujourd'hui : observations et réflexions*. Paris: Conseil International de la langue française.
- Humbley, John. 1974. «Vers une typologie de l'emprunt linguistique». *Cahiers de lexicologie*, vol. 25, n° 2:46-70.
- Imbs, Paul, ed. 1979. *Le Trésor de la langue française*. Paris: C.N.R.S.
- Kocourek, Rostislav. 1982. *La langue française de la technique et de la science*. Wiesbaden: Brandstetter.
- . 1988. «Les comparaisons linguistiques et la comparaison bilingue intégrale». *Meta*, vol. 33, n° 4:542-549.
- Leclerc, Jacques. 1979. *Qu'est-ce que la langue?* Laval: Mondia.
- Lerat, Pierre. 1984. «Anglicisme et emprunt terminologique». *Le français dans le monde*, vol. 23, n° 183:71-73.
- Mackey, William Francis. 1976. *Bilinguisme et contact des langues*. Paris: Klincksieck.
- Marcellesi, Christiane. 1973. «Le langage des techniciens de l'informatique : quelques aspects de leur vocabulaire écrit et oral». *Langue française* 17:59-71.
- Matoré, Georges. 1952. «Le néologisme : naissance et diffusion». *Le français moderne*, vol. 20, n° 2:87-92.
- Pergnier, Maurice. 1989. *Les anglicismes. Danger ou enrichissement pour la langue française*. Paris: PUF (coll. Linguistique nouvelle).

- Pichon, Édouard. 1935. «L'enrichissement lexical dans le français d'aujourd'hui». *Le français moderne*, vol. 3, n° 4:325-344.
- Rey-Debove, Josette. 1973. «La sémiotique de l'emprunt lexical». *Travaux de linguistique et de littérature*, vol. 11, n° 1:109-123.
- . 1987. «Effets des anglicismes lexicaux sur le système du français». *Cahiers de lexicologie*, vol. 51, n° 2:257-265.
- Robert, Paul. 1987. *Le Petit Robert de la langue française*. Paris: Le Robert.
- . 1987. *Le Grand Robert de la langue française*. Paris: Le Robert.
- Sauvageot, Aurélien. 1978. *Français d'hier ou français de demain?* Paris: F. Nathan.
- Sournia, Jean-Charles. 1972. «Les anglicismes médicaux». *La banque des mots* 4:213-220.
- Trescases, Pierre. 1982. *Le français, vingt ans après*. Montréal: Guérin (coll. Langue et société).
- . 1983. «Aspects du mouvement d'emprunt à l'anglais reflétés par trois dictionnaires de néologismes». *Cahiers de lexicologie* 42:86-101.
- Ullmann, Stephen. 1965 (1952). *Précis de sémantique française*. Berne: A. Francke.
- Weinreich, Uriel. 1970 (1953). *Languages in Contact: Findings and Problems*. La Haye: Mouton.

E.A.